



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée Isabelle Lessard, greffière-trésorière adjointe, de la susdite municipalité.

QU'UN avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et adopté à la séance du conseil municipal du **13 avril 2026** ;

Ce projet vise :

Règlement 2026-04-304 – Règlement amendant le règlement de lotissement

Le règlement portera le numéro 2026-04-304 et sera adopté à une séance ordinaire ultérieure de conseil municipal de Sacré-Cœur-de-Jésus qui aura lieu :

Au bureau municipal situé au 4118, route 112, Sacré-Cœur-de-Jésus

QUE ce règlement est disponible pour consultations au bureau de la municipalité durant les heures habituelles d'affaires.

DONNÉ à Sacré-Cœur-de-Jésus, ce 15^e jour du mois d'avril deux mille vingt-six.

Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussignée, Isabelle Lessard, greffière-trésorière adjointe, certifie que j'ai publié le présent avis public, en affichant le 15^e jour du mois d'avril 2026, une copie à chacun des endroits suivants : Porte du bureau municipal et sur le site internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15^e jour du mois d'avril deux mille vingt-six.

Greffière-trésorière adjointe